



4^{ème} Édition

LES JOURNÉES SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

A rohi ana'e

14 & 15
novembre
Au Méridien



Direction du Travail



Ministère de la Santé
et de la Prévention



L'approche des Institutions :

Bilan, actualités et perspectives

Intervenants :

Monette NORDHOFF – Directrice du SISTRA

Tekura YP SEUNG – Chef du service prévention des risques professionnels à la CPS

Rémy BREFORT – Directeur du travail

Teva CARDINES – Directeur administratif et financier de l'AMT-CPME



4^{ème} Édition
**LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**
A rohi ana'e



Historique

Dès 1957, le législateur prévoyait la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnels

En 1961, la gestion de ces risques est confiée à la CPS.

Les cotisations sont exclusivement à la charge de l'employeur.

Politique de prévention :

- établir les statistiques des AT/MP
- procéder à des enquêtes en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs
- vérifier si les employeurs observent les mesures d'hygiène et de prévention
- faire connaître les méthodes de prévention (communication)
- favoriser l'enseignement de la prévention

4^{ème} édition



2011

- L'EvRP
- Les risques chimiques
- Le CHSCT
- Les manutentions manuelles



2013

- L'approche comparée avec la Nouvelle Calédonie et la France
- Les pesticides
- L'amiante



2016

- Les RPS
- Le plan de prévention
- La coordination de chantier
- Les addictions



2018

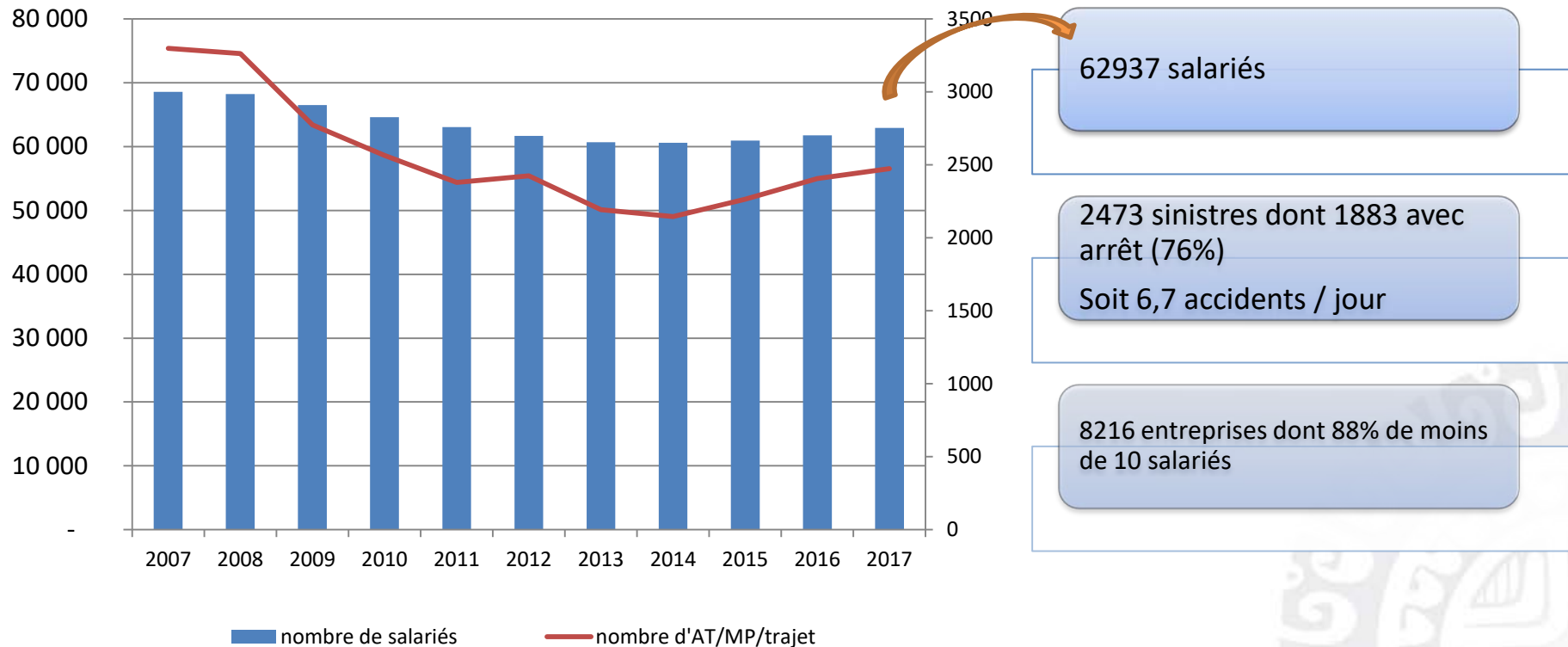
- Les circulations
- Les chutes de hauteur
- Les rythmes atypiques
- Les maladies professionnelles

Quelques statistiques

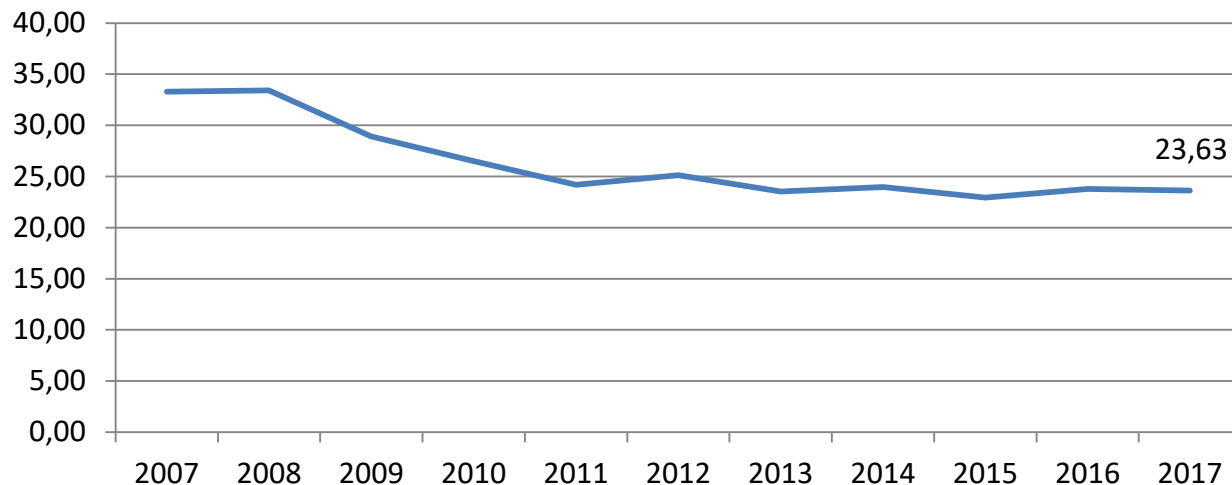


4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Evolution du nombre d'accidents du travail entre 2007 et 2017

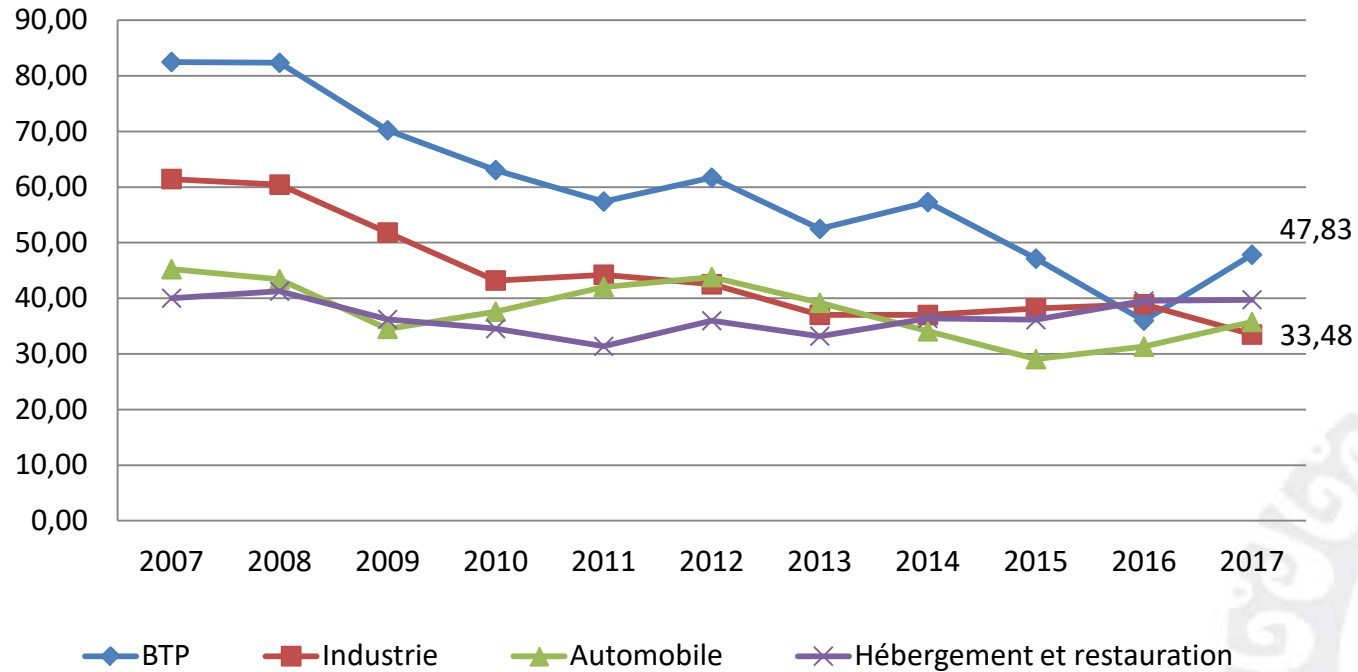


Evolution de l'indice de fréquence général de 2007 à 2017

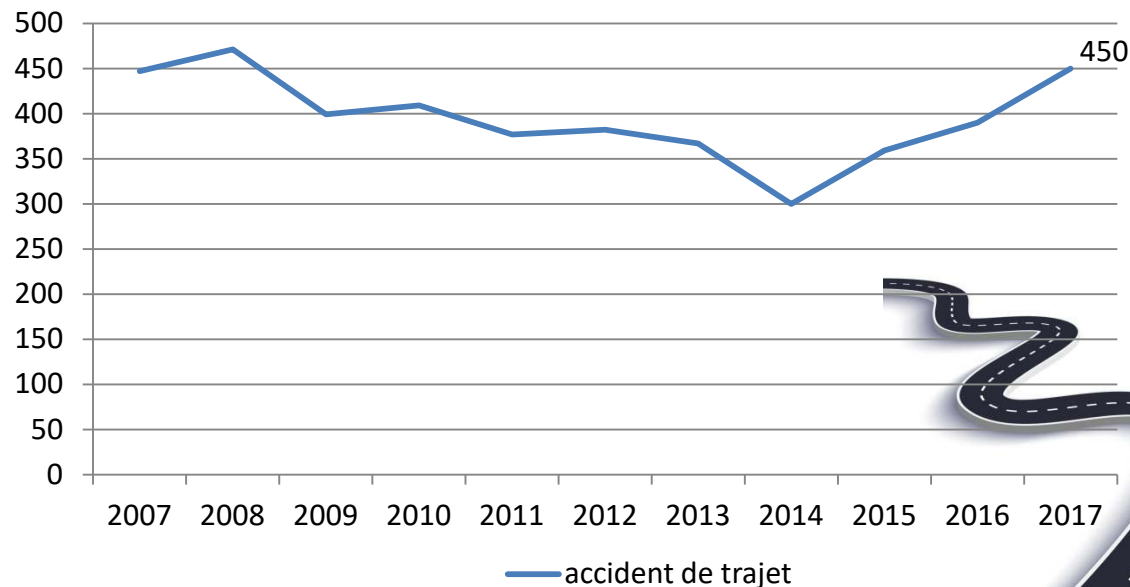


Indice de fréquence = $\frac{\text{nombre d'AT avec arrêt} \times 1000}{\text{nombre de salariés}}$

Evolution de l'indice de fréquence par secteur d'activité de 2007 à 2017



Les accidents de trajet entre 2007 et 2017



Baisse constante jusqu'en 2014

50% d'augmentation entre 2014 et 2017

83 % des accidents de trajet se sont passés sur l'île de Tahiti

1/3 des accidents entre 6h et 8h du matin

Plus de la moitié implique un « 2 roues à moteur ».

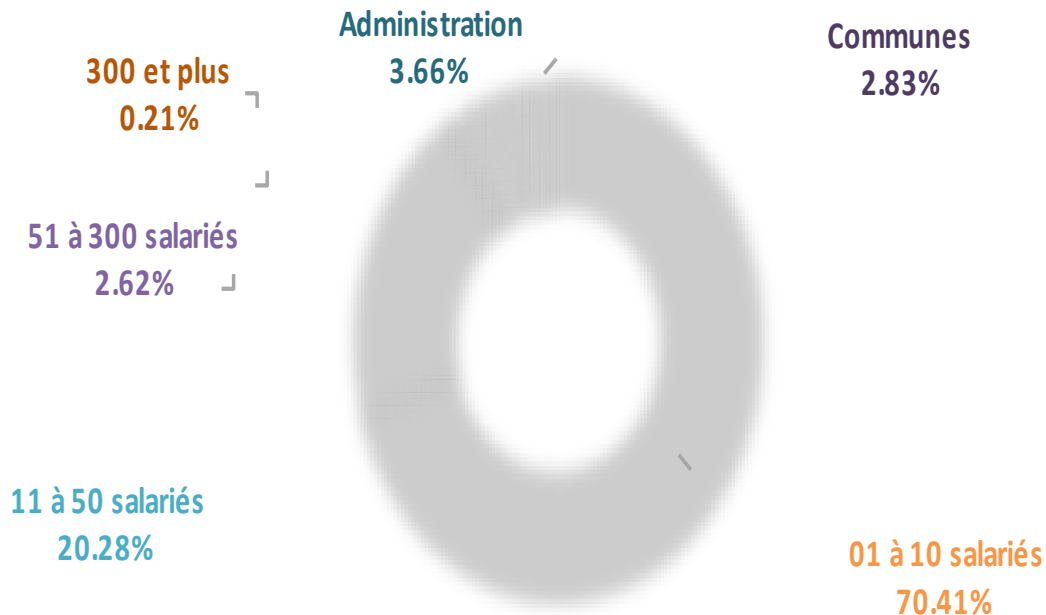
Les maladies professionnelles

Faible nombre de déclarations de maladies professionnelles :

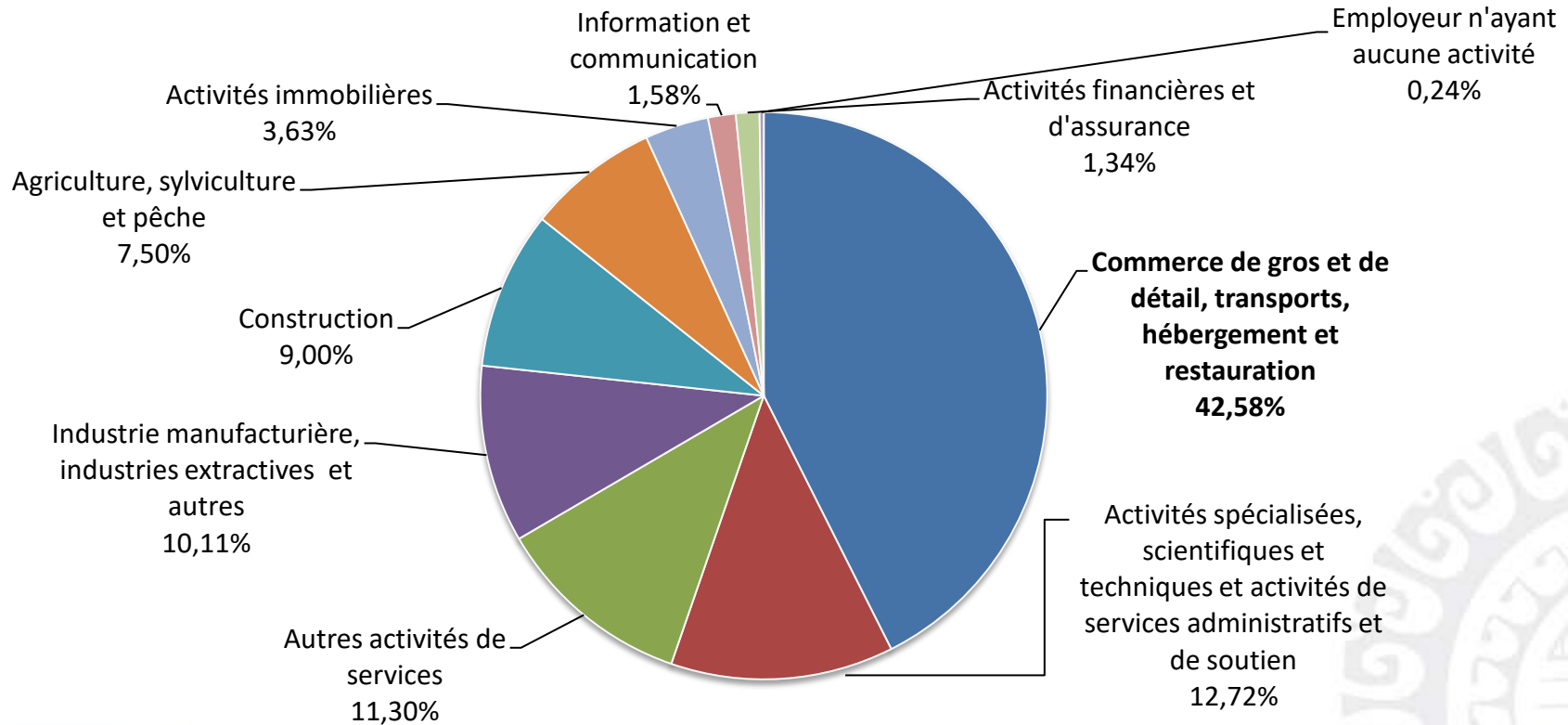
- Délai souvent long entre exposition au risque et survenance de la maladie,
- Méconnaissance des procédures,
- Absence de procédure pour reconnaître le caractère professionnel d'une affection lorsque le salarié ne remplit pas de façon stricte les conditions d'exposition décrites dans les tableaux.

AMT-CPME : Répartition du suivi par taille d'entreprise

4



AMT-CPME : Répartition du suivi par secteur d'activité (privé)



Catégories de surveillance médicale

En 2017 :

45 646

- Salariés suivis

30925

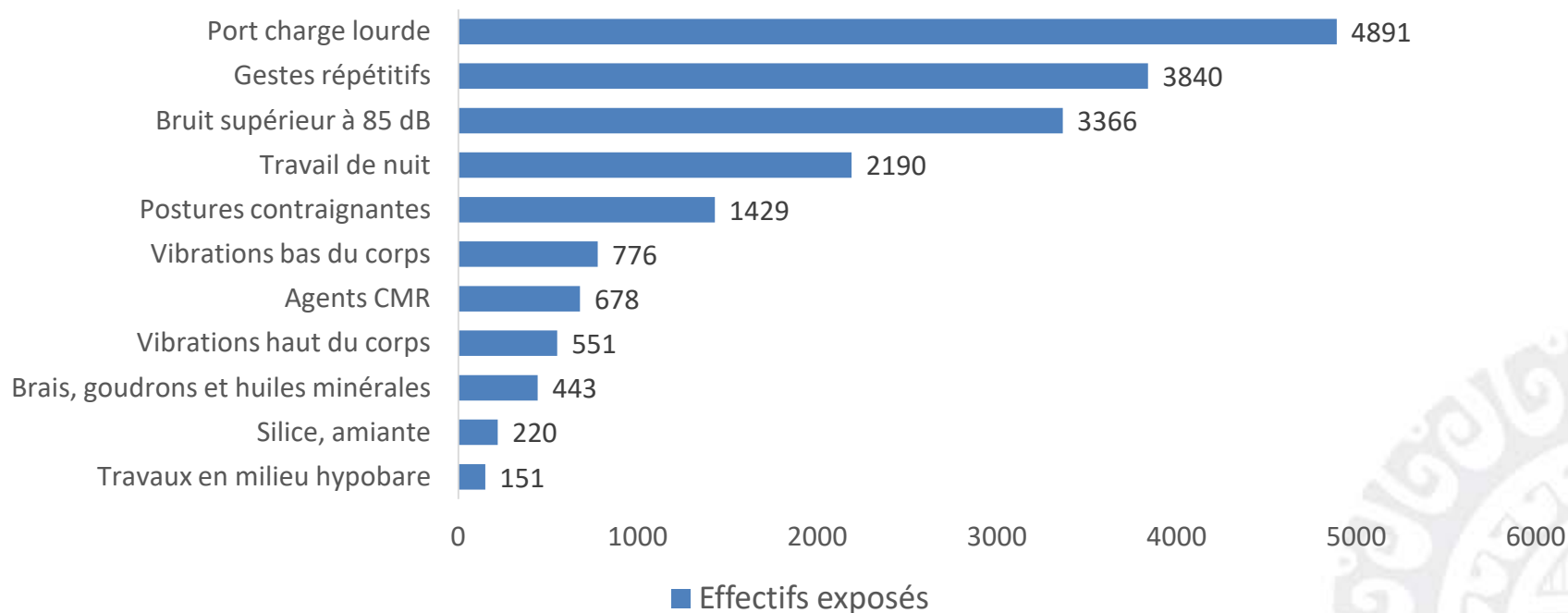
- Visites médicales

500

- Visites en entreprises

SMR = surveillance médicale renforcée / SMO = surveillance médicale ordinaire

SISTRA: Exposition aux risques professionnels:



Les acteurs de la prévention



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Dans l'entreprise



L'employeur :

- Responsable de la mise en œuvre des mesures de prévention,
- Évalue les risques pour la sécurité et la santé des salariés,
- Intègre la prévention dans des démarches plus larges de qualité, sécurité et environnement.



Les représentants du personnel :

- Près d'une centaine de CHSCT - *En l'absence de CHSCT, les missions sont exercées par les délégués du personnel*
- Veille à la protection de la santé et de la sécurité des salariés
- Veille à l'amélioration des conditions de travail
- Veille au respect des prescriptions réglementaires en matière de sécurité

Les services de santé au travail

Ils contribuent à la prévention des atteintes à la santé des travailleurs du fait de leur travail, tout au long de leur parcours professionnel.

**1 service
d'entreprise
(au CHPF)**

**2 services interentreprises
(association loi 1901)**

**Médecine de
prévention**
Pour les
fonctionnaires :

1 Médecin du travail
1 conseiller en
prévention/psychologue

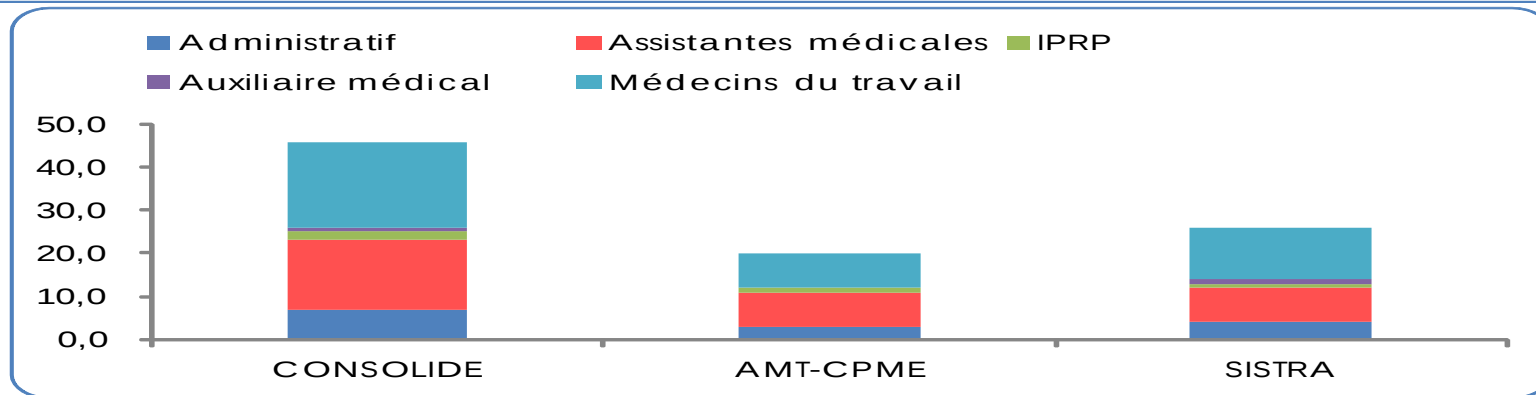
**Professionnels de
santé :**
20 médecins du travail

**Professionnels de la
prévention :**
3 IPRP salariés
5 IPRP indépendants

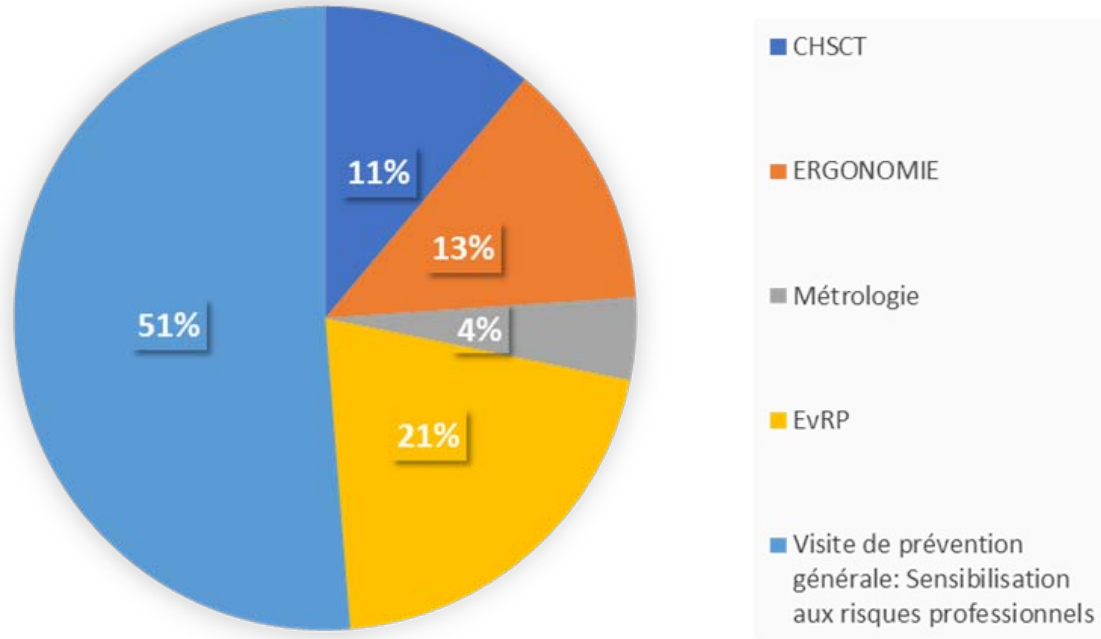
1 médecin libéral
conventionné

Effectif interne des services de santé au travail

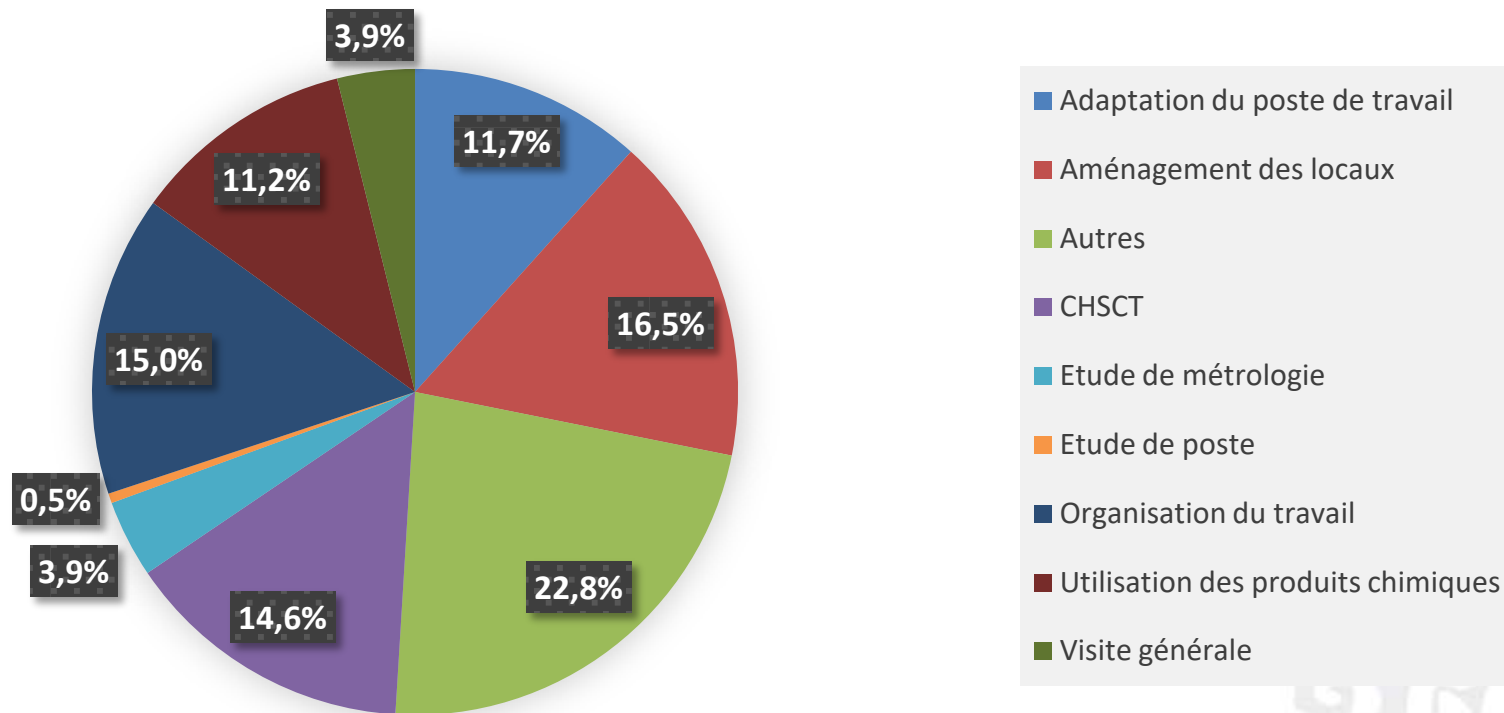
Désignation	CONSOLIDE	AMT-CPME	SISTRA
Administratif	7,0	3,0	4,0
Assistantes médicales	16,0	8,0	8,0
IPRP	2,0	1,0	1,0
Auxiliaire médical	1,0		1,0
Médecins du travail	20,0	8,0	12,0
<i>Médecins du travail (ETP)</i>	<i>12,1</i>	<i>4,6</i>	<i>7,5</i>
Total	58,1	24,6	33,5



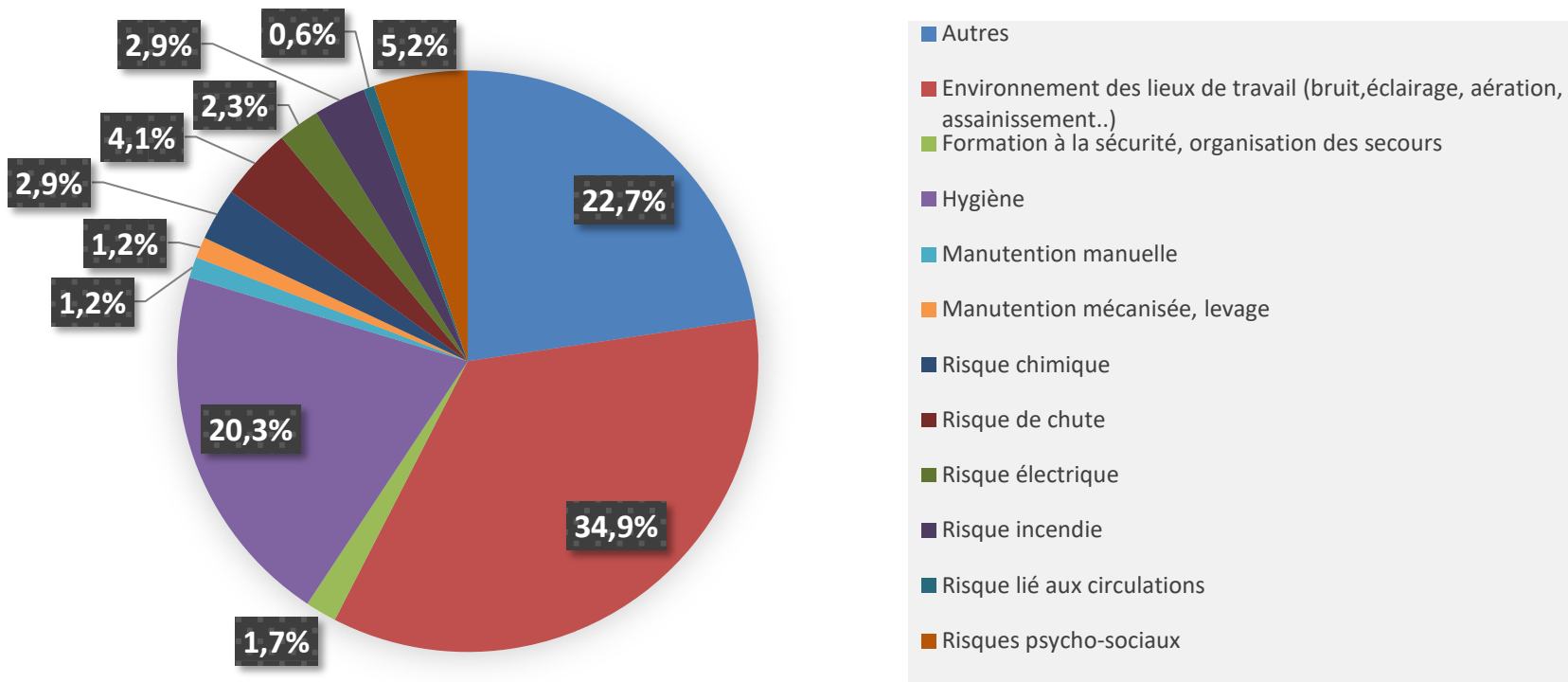
Répartition des interventions de l'IPRP du SISTRA



Répartition des interventions par objets de visites de l'IPRP de l'AMT-CPME

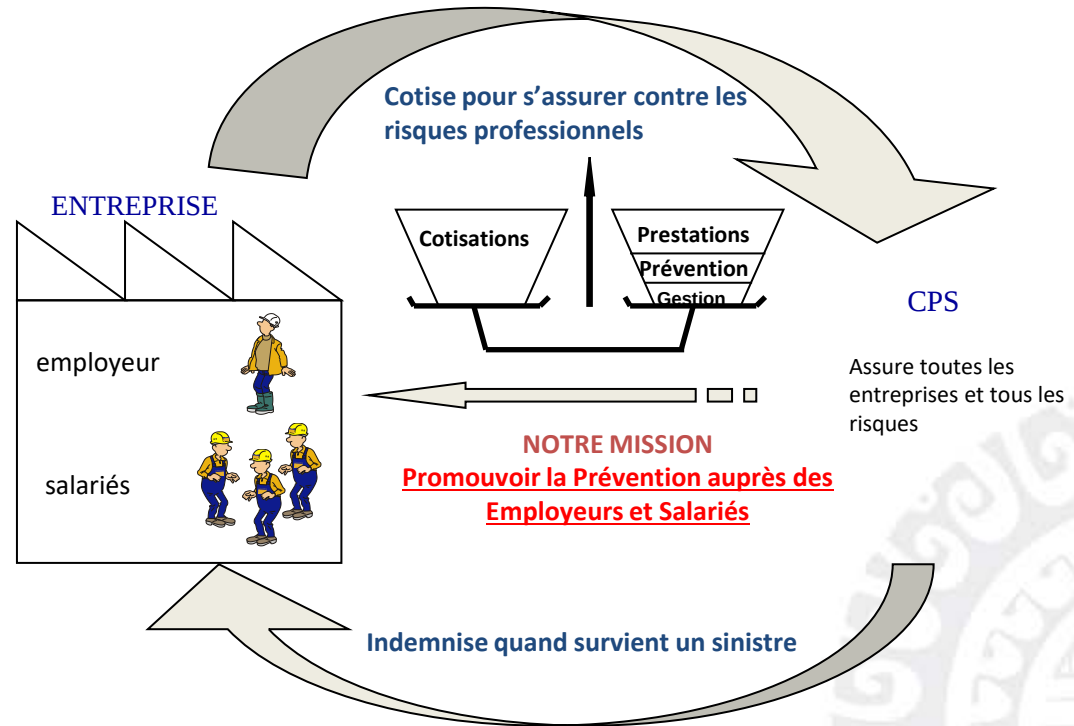


Répartition des interventions par thématiques traitées lors des visites de l'IPRP de l'AMT-CPME



La CPS : l'assureur social

- > Préserver la santé, la sécurité des 60 000 salariés,
- > Améliorer l'hygiène et les conditions de travail,
- > Réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- > Assurer des prestations de qualité en pesant au minimum sur les actifs contributifs.



Le service prévention des risques professionnels



Contrôles / Conseils

- 40 % sur les chantiers
- 20 % dans les îles
- 15^{aine} suite à des accidents



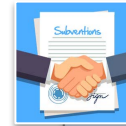
Réunions

- CHSCT
- Réunions technique (groupe de travail RPS, réglementaire,...)



Formations / Sensibilisations

- Membres de CHSCT
- Sensibilisation sur demande
- Matinées prévention thématique



Incitations financières

- Outils plus sûrs (15 matériels)
- Formation (SS4: prévention amiante)
- Prestations (repérage amiante)

La Direction du travail

Service de l'administration de la Polynésie française chargé notamment :

- d'élaborer les règles relatives au droit du travail,
- d'informer et de conseiller les employeurs et les salariés,
- de promouvoir et de contrôler la prévention des risques professionnels,
- de contrôler le respect de la réglementation du travail, dans tous les domaines, y compris celui de la prévention des risques professionnels (c'est plus particulièrement le rôle de l'inspection du travail, au sein de la direction du travail).
- **530 interventions** en entreprises de l'inspection du travail **en 2017 dont 62 sur chantiers.**

Les intervenants agréés (www.travail.gov.pf)

Chargés des vérifications

des ascenseurs, monte-charges et autres appareils de levage :
10 personnes
dans 3 entreprises

des installations électriques :
15 personnes
dans 9 entreprises

relatives aux
rayonnements ionisants : 2 personnes

En matière d'amiante

Les **diagnostiqueurs certifiés** : 10 personnes
dans 4 entreprises

Les **entreprises de confinement et de retrait d'amiante** :
3 entreprises

Les **organismes de formation** :
2 entreprises

Les Intervenants en prévention des risques (IPRP)

8 personnes dont 3
salariés (au SISTRA et
AMT-CPME)

Les Coordonnateurs de sécurité (CSPS)

10 personnes dans 7
entreprises

Le fonds paritaire de gestion

Répartition des entreprises par effectif	Cotisation moyenne annuelle	Enveloppe financée par le Fonds
Ent 50 salariés et +	• 2 000 000 Fcp	Droit de tirage (DTI)
Ent 20 – 49 salariés	• 410 000 Fcp	
Ent 15-19 salariés	• 220 000 Fcp	300 000 Fcp
Ent 10-14 salariés	• 142 000 Fcp	
Ent 5-9 salariés	• 68 000 Fcp	180 000 Fcp
Ent 1-4 salariés	• 13 000 Fcp	

Tel. 40 42 71 00 / contact@fondsparitaire.pf / www.fondsparitaire.pf

Les financements effectués sur les formations santé sécurité au travail

Les entreprises du privé demandent chaque année un financement de leurs formations santé sécurité au travail.

Ces formations représentent de **1/4 à 1/3 du budget** total des financements.

Les branches de la **construction**, de l'**industrie** et de la **santé/soins** sont les plus gros consommateurs de ce type de formation.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montants financés sur les formation santé sécurité au travail	24 984 058	82 942 360	91 587 505	146 310 446	220 801 366	194 845 520	183 838 238	169 974 397	179 161 866
Montant total des formations financées	71 397 315	331 239 306	419 423 159	573 087 997	682 335 270	588 659 734	560 547 064	609 100 901	704 091 028
	35%	25%	22%	26%	32%	33%	33%	28%	25%

Les formations financées

Actions collectives **35 formations (sur 115)** concernent la sécurité et les transports.

	Intitulés		Intitulés
1	Gestes et Postures - Initiation	19	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - Initiation
2	Gestes et Postures - Recyclage	20	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - Recyclage
3	Travaux en hauteur - Initiation	21	Premier Secours en Equipe de niveau 1 - Initiation
4	Travaux en Hauteur - Recyclage	22	Premier Secours en Equipe de niveau 1 - Recyclage
5	Travaux en hauteur - Façade, Falaise, Pylône	23	Premier secours en Equipe de niveau 2 - Initiation
6	Travaux en hauteur - Bûcheronnage et élaguage	24	Premier secours en Equipe de niveau 2 - Recyclage
7	Travaux en hauteur - Echafaudage	25	Equiper de première intervention - Initiation
8	Hygiène des locaux	26	Equiper de première intervention - Recyclage
9	Habilitation électrique pour électricien - Initiation H1B1	27	Equiper de seconde intervention - Initiation
10	Habilitation électrique pour électricien - Recyclage H1B1	28	Equiper de seconde intervention - Recyclage
11	Habilitation électrique pour non électricien - Initiation H0B0	29	Etablissement recevant du public
12	Habilitation électrique pour non électricien - Recyclage H0B0	30	Conduite en sécurité – Engin de chantier – R 372 M
13	Lutte contre le feu - Initiation	31	Conduite en sécurité – Grue à Tour – R377
14	Lutte contre le feu - Recyclage	32	Conduite en sécurité – Plate-forme élévatrice mobile de personnels – R386
15	Risques chimiques	33	Certificat à la conduite d'engins en sécurité (CACES) R 389
16	Risques biologiques	34	Conduite en sécurité – Grue auxiliaire de chargement – R390
17	Amiante en sous-section 4 - Opérateur et personnel encadrement	35	Autorisation de conduite en sécurité (ACES)
18	Amiante en sous-section 4 - Personnel encadrement uniquement		

Le Comité technique consultatif

- **Il est institué auprès de la Direction du travail** pour participer à l'élaboration de la politique de prévention des risques professionnels
- **Y siègent :**
 - les autorités du Pays,
 - les organisations représentatives des salariés et des employeurs,
 - les services de santé au travail,
 - le service prévention de la CPS,
 - le fonds paritaire de gestion.
- **5 réunions en 2017 et 2 début 2018**

Les actions réglementaires



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Les outils juridiques

- **Partie IV du code du travail** de Polynésie française
- Egalement applicable aux agents de la Fonction publique de la Polynésie française depuis la Loi du Pays n° 2018-22 du 4 mai 2018
- **Réserve d'application** : Etablissements de l'Etat intéressant la défense nationale

Principales évolutions juridiques

- Loi du pays n° 2017-17 du 27 juillet 2017 portant diverses modifications du code du travail. Ce texte comporte des dispositions relatives à :
 - La prévention des risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante (dispositions complétées par arrêtés du 2 juin 2017 et du 2 juillet 2018) ;
 - La création de la possibilité pour le directeur du travail de mettre en demeure un employeur de prendre toutes mesures utiles pour parer à une situation dangereuse lorsque celle-ci résulte d'un non-respect des principes généraux de prévention ou de l'obligation générale de santé et de sécurité (modalités d'application définies par un arrêté du 22 septembre 2017).
- Loi du Pays n° 2017-21 du 10 août 2017 tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, qui ajoute un article sur ce sujet dans le code du travail.

Textes à paraître

- Projet de loi du Pays relatif à la prévention des risques liés à l'alcool et aux stupéfiants en milieu de travail, accompagné d'un projet d'arrêté,
- Projet de loi du pays relatif à la sécurité portuaire,
- Arrêtés techniques (amiante, levage,...),
- En réflexion : projet de réforme de la médecine du travail.

Les aides financières



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Les outils plus sûrs

50% du prix H.T



Lève Panneau



Transpalette
électrique



Hayon élévateur



Diable
électrique

Monte-matériaux



Echafaudage roulant
préfabriqué



Plate-forme individuelle
roulante



Coffret mobile de
chantier



Aspirateur à poussière

Les prestations (formations et autres)

Formation amiante des salariés en SS4

- Par un organisme de formation agréé
- 50% du prix H.T plafonné à 75 000 XPF / salarié
- Jusqu'à 5 salariés par employeur

Repérage amiante

- Par un diagnostiqueur agréé
- Repérage avant travaux ou avant démolition
- 50% du prix H.T plafonné à 250 000 XPF / prestation

Les actions de communication



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e

Les matinées de la prévention

- actions de sensibilisation et d'information organisées par la Direction du travail, en partenariat avec la CPS et les services de santé au travail,
- 5 matinées en 2017, qui ont concerné 405 participants (contre 379 en 2016),
- consacrées à l'évaluation des risques professionnels, au plan de prévention, à la souffrance au travail et au risque amiante,
- 3 de ces matinées s'adressaient de façon spécifique aux services et établissements publics de la Polynésie française.

Les guides réalisés en partenariat



DIRECTION DU TRAVAIL



SISTRA

Service Interentreprises
de Santé au Travail

06 2946 90 13 (Vendredi)

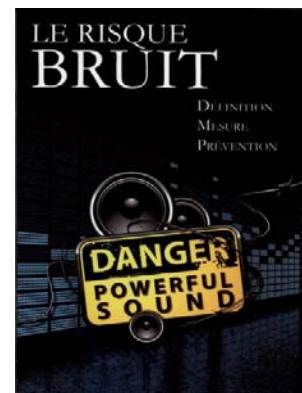
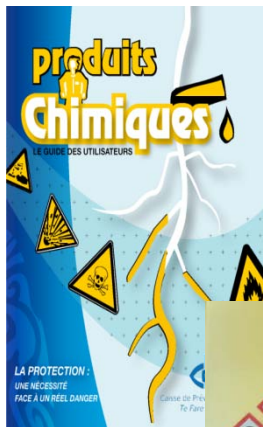


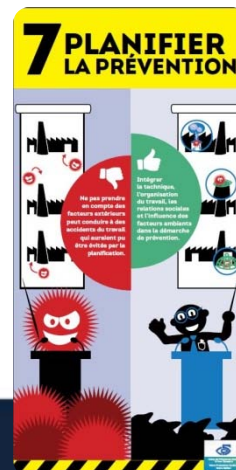
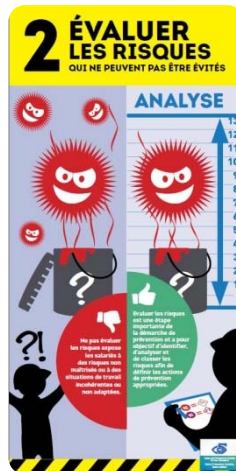
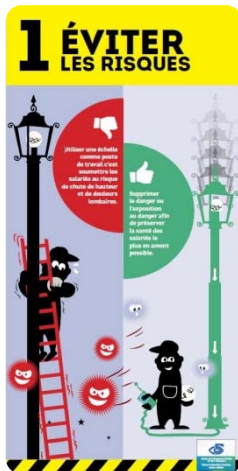
**TE PUPU TAOTE
OHIPA**

ASSOCIATION MICRONE DE TRAVAIL
DE LA COPRI DE P.F.



Caisse de Prévoyance Sociale
Te Fare Turuuta'a
Votre Protection Sociale,
Notre Métier







Les ateliers du SISTRA

- Actions de sensibilisation
- Animés par une équipe pluridisciplinaire :
 - IPRP / médecin du travail / intervenant extérieur
- Thèmes Proposés :
 - Diététique / Addictions / Risque routier / Risque chimique / Bruit / Evaluation des risques professionnels / TMS ergonomie

Ateliers du SISTRA

- 139 participants en 2017

Sensibilisations en entreprise

- 105 participants en 2017

Les plaquettes prévention du SISTRA

Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Salarié
Vous ressentez de manière inhabituelle et depuis quelque temps... une fatigue, une irritabilité, une anxiété, une tristesse, des troubles de la concentration ou du sommeil, des troubles digestifs, des douleurs musculaires dans le dos ou la nuque, des palpitations, une sensation d'oppression.
Vous constatez l'aggravation... d'une hypertension artérielle, d'une maladie de la peau, d'un asthme...
Vous avez modifié... votre comportement alimentaire, votre consommation d'alcool, de tabac, de médicaments...
Vous avez le sentiment que ces problèmes de santé peuvent être liés à des difficultés professionnelles... de modification du contenu ou de l'organisation de votre travail, de restructuration de votre entreprise, de pression de l'environnement économique.

Employeur
Vous ressentez le besoin d'une démarche de prévention...
• un événement grave s'est produit : accident du travail, hold-up...
• le personnel est soumis à des incivilités, des violences verbales ou physiques;
• l'entreprise traverse une période difficile de restructuration;
• vous constatez des signes de stress parmi le personnel : baisse de motivation, augmentation du nombre des accidents du travail, augmentation des plaintes et des demandes de mutation dans un autre poste, apparition de conflits;
• le CHSCT demande une étude sur les RPS pour l'évaluation des risques professionnels.

Cannabis au travail

Le cannabis appelé « pakalolo » est une plante résineuse qui pousse sur notre territoire. C'est le stupéfiant le plus répandu et le plus utilisé sur le territoire.

Produit illégal :
Consommer, planter, fabriquer, transporter, donner, vendre, importer, exporter... de la drogue est interdit par la loi.

Le cannabis est dangereux à cause de ses différents constituants:
• des goudrons nocifs pour les poumons, en quantité plus importante que le tabac (1 joint de paka = 6 cigarettes de tabac)
• du THC (Tétrahydrocannabinol), qui agit sur le cerveau. Plus le THC est élevé, plus les effets et les risques sont majorés.

Son élimination se fait lentement par le foie (environ 15j).
Éliminé dans les urines, sa concentration est diminuée de moitié en 4j.

Cumul des produits = Effets très dangereux
Alcool + cannabis : risque accident mortel x 15

Chacun réagit différemment selon le contexte, son état physique et psychique, selon la fréquence de consommation, la quantité consommée, la qualité, la fraîcheur du produit et la manière de le consommer.

Alcool au travail

Il y a autant d'alcool dans tous ces verres. Même si les volumes absorbés sont différents, la quantité d'alcool absorbée est la même, environ 10g d'alcool pur.

Alcoolémie de 0.5g/L = 2 verres

Dès le 2^{ème} verre, le temps de réaction est allongé d'environ 1/3 seconde, à 90 km/h, il faut environ 13 m de plus pour s'arrêter.

Chacun réagit différemment selon :
sa corpulence, son sexe, son état physique et psychique, selon la fréquence de consommation, la quantité consommée, le moment de la consommation.

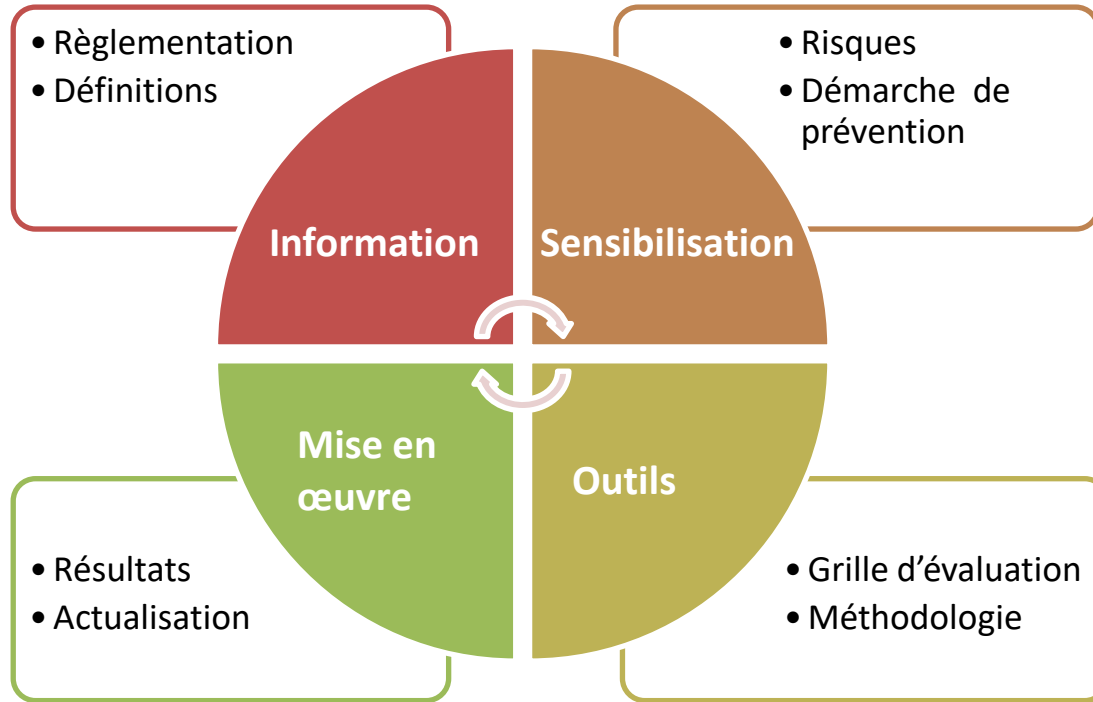
RIEN ne permet d'éliminer plus rapidement l'alcool contenu dans le sang. Seul le temps permet au foie d'éliminer à son rythme la quantité d'alcool ingérée.

Boire de la bière fait uriner mais ce qu'on élimine c'est de l'eau et non de l'alcool. Plus on urine plus on se déshydrate, plus on a soif et donc plus on boit.

Cumul des produits = Effets très dangereux
Alcool + cannabis : risque accident mortel x 15

Pour ses adhérents

Les instants PREVS de l'AMT



*Notre métier ...
Partenaire des entreprises*

Date de naissance N°	Département des Impôts de l'Ontario		1-877-982-9829
	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PROFESSIONNELS		Barreau/36268
IMPÔT EN LIGNE			

[illegible]

Faisons Cune avec la Sécurité

- Ne pas courir
- Ne pas sauter
- Ne pas faire de blagues
- Ne pas se moquer
- Ne pas se bécotter
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins

RADIATION

L'urgence

- Ne pas courir
- Ne pas sauter
- Ne pas faire de blagues
- Ne pas se moquer
- Ne pas se bécotter
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins

CONSEILS

- Ne pas courir
- Ne pas sauter
- Ne pas faire de blagues
- Ne pas se moquer
- Ne pas se bécotter
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins

CONSEILS

- Ne pas courir
- Ne pas sauter
- Ne pas faire de blagues
- Ne pas se moquer
- Ne pas se bécotter
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins
- Ne pas se faire des câlins

Pour ses adh

 APT-CRIS 2008	Répertoire descriptif des produits INSCRIPTION DES MARQUES PROPRIÉTAIRES BREVET DE DROIT D'INVENTION REGISTRE D'ÉTICQUAGE	FORM 1018 Révisé 10/02/08
--	---	------------------------------

Exemple de remplissage pour les produits de base, lorsqu'ils sont les seuls produits présentés dans le dossier de la marque de base ou lorsqu'ils sont les seuls produits de la marque de base.

Les produits de base sont les produits de base de la marque de base.

Segurança

Zone perimetral e zona perigosas em construção



Exclusão

- Admissão de mão de obra
- Admissão de materiais

Segurança - Bloqueio de Acesso

Quando se trata de obras de manutenção, a segurança é dada por uma barreira amarela e uma zona perigosa dada por uma barreira vermelha. A zona perigosa é dada por uma barreira vermelha e uma zona perigosa dada por uma barreira vermelha.

Segurança - Bloqueio de Acesso

Quando se trata de obras de manutenção, a segurança é dada por uma barreira amarela e uma zona perigosa dada por uma barreira vermelha. A zona perigosa é dada por uma barreira vermelha e uma zona perigosa dada por uma barreira vermelha.

[illegible][illegible]

(b)(7)(D) does not
 constitute a "substantive
 performance" of the
 services provided.
 and primary purpose.

AMF OPHE	Régulariser les documents de présentation	FECHÉ 180-8
UDOP	PROTECTION DES ROLQUES PROFESSIONNELS	Déroul COOHO
	PROCESSES A L'ACTIVITE PHYSIQUE	
	LE TRAVAIL SUR ECRAN	

Les ordinateurs sont devenus un élément incontournable de notre environnement de travail. Mais travailler plusieurs heures au cours de la journée devant un écran peut engendrer des troubles de la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques et stress.

Il est possible de limiter ses troubles en intervenant sur l'ergonomie du travail, l'affichage de l'écran, l'implantation et l'aménagement du poste de travail, les déplacements (lever, soulever...) et les logiciels.

The diagram shows a top-down view of a retail store layout. It includes a central aisle, side aisles, and various product zones. Numbered yellow circles (1-6) are placed throughout the store to indicate specific areas of interest. The layout includes a central aisle, side aisles, and various product zones. Numbered yellow circles (1-6) are placed throughout the store to indicate specific areas of interest.

1. L'Entrée
- Place du côté opposé à celui de la sortie de circulation

2. L'axe de circulation
- Position favorable au mouvement de circulation

3. L'axe de circulation
- Position favorable au mouvement de circulation

4. L'axe de circulation
- Position favorable au mouvement de circulation

5. L'axe de circulation
- Position favorable au mouvement de circulation

6. L'axe de circulation
- Position favorable au mouvement de circulation

2. **Choisir un meuble**
 - Choisir devant la télévision et au minimum,
 - Soins placés à côté du client, avec prêt que possible.
3. **Posture**



Source: Adaptation d'éléments de travail par Anne, Équipe Le Centre de Formation de l'Université de Sherbrooke, 2004, p. 41

2. **Poste du client**
 - Dans le même champ de perception que l'accueil.
3. **Screen**
 - Placé, perpendiculairement au client.
 - Placé face à l'agent.

1. L'angle du cou doit être légèrement obtus.

2. Les épaules sont proches du corps.

3. La main est dans la prolongement du bras.

4. La tête est droite, le regard est en avant.

5. Le buste est droit, le dos est légèrement en arrière.

6. Les pieds sont à plat sur le sol.

7. Le bras du moniteur est vu de la ligne horizontale.

8. Des pieds.

9. Des pieds.

10. Des pieds.

11. Des pieds.

12. Des pieds.

13. Des pieds.

14. Des pieds.

15. Des pieds.

16. Des pieds.

17. Des pieds.

18. Des pieds.

19. Des pieds.

20. Des pieds.

21. Des pieds.

22. Des pieds.

23. Des pieds.

24. Des pieds.

25. Des pieds.

26. Des pieds.

27. Des pieds.

28. Des pieds.

29. Des pieds.

30. Des pieds.

31. Des pieds.

32. Des pieds.

33. Des pieds.

34. Des pieds.

35. Des pieds.

36. Des pieds.

37. Des pieds.

38. Des pieds.

39. Des pieds.

40. Des pieds.

41. Des pieds.

42. Des pieds.

43. Des pieds.

44. Des pieds.

45. Des pieds.

46. Des pieds.

47. Des pieds.

48. Des pieds.

49. Des pieds.

50. Des pieds.

51. Des pieds.

52. Des pieds.

53. Des pieds.

54. Des pieds.

55. Des pieds.

56. Des pieds.

57. Des pieds.

58. Des pieds.

59. Des pieds.

60. Des pieds.

61. Des pieds.

62. Des pieds.

63. Des pieds.

64. Des pieds.

65. Des pieds.

66. Des pieds.

67. Des pieds.

68. Des pieds.

69. Des pieds.

70. Des pieds.

71. Des pieds.

72. Des pieds.

73. Des pieds.

74. Des pieds.

75. Des pieds.

76. Des pieds.

77. Des pieds.

78. Des pieds.

79. Des pieds.

80. Des pieds.

81. Des pieds.

82. Des pieds.

83. Des pieds.

84. Des pieds.

85. Des pieds.

86. Des pieds.

87. Des pieds.

88. Des pieds.

89. Des pieds.

90. Des pieds.

91. Des pieds.

92. Des pieds.

93. Des pieds.

94. Des pieds.

95. Des pieds.

96. Des pieds.

97. Des pieds.

98. Des pieds.

99. Des pieds.

100. Des pieds.

- **3. Joints**
 - **Diastase** : écart entre les vertèbres
 - **Accouplement** : rigidité des facettes (pas de latéral, mais flexo-extend)
 - **Arrière chaîne** : forme d'un U inversé
 - **Postérieur** : empêche le latéral d'empêcher le latéral de se déplacer (le latéral évite de pousser devant les autres)

5 - le salaire annuel des ayants droit placés, un appentissage est nécessaire

	AN/PME 2016	Recueil des dispositions de prévention	FOI-E 410-2
		EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Table 1118

[illegible][illegible]

- la **gravité du dommage** ;
- la **durée et fréquence d'exposition** ;
- la **sensibilité** (et l'ancienneté) **des sujets** ;
- la **possibilité d'éviter ou de limiter le dommage** ;

- la présence de l'actif immobilier :
- les modalités de présentation comptable :

INSTITUT FÜR ANGEWANDTE KUNST UND ARCHITEKTUR

Le présent a-t-il un
sens : permettant de
Le détail des schémas de
le suivre ?
a. Chien

Déclaration		Total
Taux global		
(Assurance de l'habitat et l'assurance incendie)		4
Dépenses (assurances) avec		3
Frais (assurances) avec		3

[illegible][illegible][illegible]

come.com

www.amt-cpme.com

Les Newsletters de l'AMT-CPME



*Notre métier ...
Partenaire des entreprises*

La lettre d'information « Tūārai Infos »

- Consacrée à la prévention des risques professionnels,
- Rédigée par un comité de rédaction ouvert aux acteurs de la prévention des risques,
- Diffusée par la Direction du travail à plus de 600 abonnés,
- 4 numéros depuis août 2017.



Merci de votre attention



4^{ème} Édition
LES JOURNÉES
SANTÉ
& SÉCURITÉ
AU TRAVAIL
A rohi ana'e